

**Administration Communale Séance du 12 novembre 2007.-**

de

**M O R L A N W E L Z**

**Réf. cc/07/10/04/DP.-**

**ORDRE DU JOUR :**

- 4.- Taxes communales de 2008.-  
Taxe sur l'exploitation de service de taxis et le stationnement de taxis –  
Suppression - **Art. 040/366/08.-**

**Sont présents :** MM. FAUCONNIER Jacques,  
Bourgmestre-Président ; MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée,  
MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ; HUIN Michel,  
MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme BILLIET Virginie,  
MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-  
LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK  
Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo,  
Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET Frédéric, HOFF Jean-Marie,  
BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION Michel, Secrétaire  
communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la  
Décentralisation et notamment les articles L1122-30, L1133.1 et L1133.2 ;

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière  
d'établissement et de recouvrement de taxes communales ;

Vu la situation financière de la commune ;

Après en avoir délibéré ;

Par quatorze voix pour et dix abstentions ;

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup>.- D'abroger pour les exercices 2008 à 2012 le règlement-taxe sur  
l'exploitation de service de taxis, ainsi que pour le stationnement de taxis sur la  
voie publique.

Article 2.- La présente délibération sera transmise simultanément au Collège  
Provincial du Hainaut et au Gouvernement Wallon.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION.

Le Président,  
(s) J. FAUCONNIER.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,